

HONORAIRES DE VENTE à la charge du vendeur

Appartements, maisons, immeubles, murs commerciaux, fonds de commerce, droit au bail :

Prix de vente	Honoraires TTC
< 50000 €	5 000,00 €
50000 à 100000 €	9,00 % Minimum 5000 €
100000 à 150000 €	8,00 % Minimum 9000 €
150000 à 250000 €	7,00 % Minimum 12000 €
250000 à 400000 €	6,00 % Minimum 17500 €
400000 à 800000 €	5,00 % Minimum 24000 €
Plus de 800000 €	4,00 % Minimum 40000 €

HONORAIRES NEGOCIATION ET REDACTION BAUX

(Arrêté du 26 juin 1990 publié au Journal Officiel du 3 juillet 1990) (décret 2014-890 du 1er Août 2014)

Baux Habitations et Locations meublées

Montant à régler par chaque partie (locataire et propriétaire)

- ⇒ Honoraires d'établissement de l'Etat des lieux **3 € TTC / m²**
- ⇒ Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail **8 € TTC / m²**

Baux Précaires, Professionnels et Commerciaux

(entièrement à la charge du locataire)

- ⇒ **10 % HT (12 % TTC)** du loyer brut annuel TTC ; minimum 400 € TTC
- ⇒ Frais d'enregistrement (baux commerciaux uniquement)

Baux Garages et Places de parking

(Montant à régler par chaque partie : locataire et propriétaire)

- ⇒ **1 mois de loyer, minimum 50 euros TTC**

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

- ⇒ **7% HT* (soit 8,4% TTC)**
- ⇒ **Sauf pour les garages isolés : 10% HT* (soit 12% TTC)**

* Sur les sommes encaissées (loyers, charges...)